Image not found or type unknown

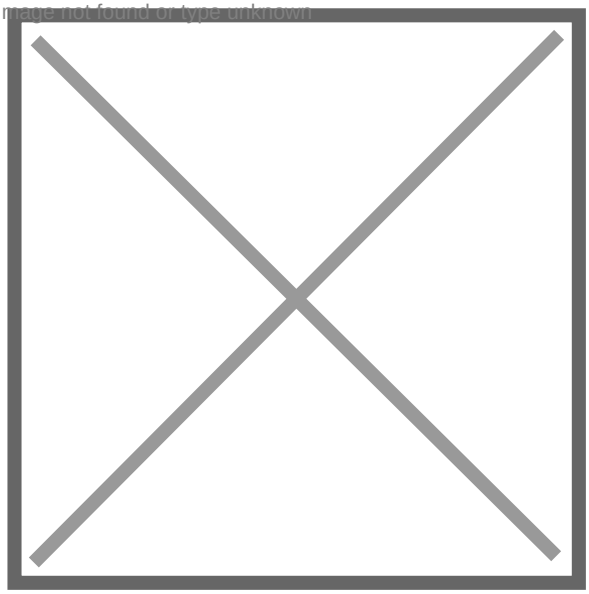

DETENDEUR D'UN OBJET DE BONNE FOI

Par **aubergiste**, le **08/06/2013** à **17:27**

Bonjour, nous avons acheté en NOVEMBRE 2008 un tableau à un professionnel sur un marché de professionnels nous avons la facture de ce tableau, la facture de réparation du tableau, la facture de réparation du cadre ainsi que la facture d'honoraires de l'expert du peintre suite à un certificat. En FEVRIER 2013 l'expert a été contacté par un avocat disant que le tableau figurant sur son site internet appartient à un de ses clients, que ce tableau a disparu dans une salle des ventes, les clients veulent récuperer leur tableau, nous avons contacté l'avocat et nous leur avons dit que nous accepterions de rendre le tableau à la condition que celui ci nous soit remboursé, depuis plus de nouvelles, cette semaine dont en JUIN le commissaire priseur de la salle des ventes ou le tableau a disparu a contacter l'expert pour avoir un rendez vous il s'avère que les héritiers de ce tableau sont en procès (deux frères) depuis 1993 ils ont donné plusieurs tableaux à vendre en 1997 à ce commissaire priseur, 3 tableaux n'ont pas été vendu (dont le notre) et personne n'est jamais venu récupérer les tableaux. En 2011 un des frères a voulu les tableaux et la salle des ventes s'est apercu qu'ils avaient disparus, le commissaire priseur aujourd'hui à la retraite tente de nous impressionner en nous disant que l'un des héritiers est procédurier et que si nous ne rendons pas le tableau nous allons avoir de gros ennuis qu'il n'est pas question de nous rembourser ce tableau que devons nous faire, la responsabilité de la salle des ventes n'est-elle pas engagée ? que devons nous faire merci de nous aider

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés